PROCES-VERBAL
DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 30 JUIN 2021

Madame le Maire débute cette séance en indiquant qu'elle se réjouit que ce Conseil puisse à nouveau se dérouler au sein de la salle du Conseil Municipal.

Elle propose la candidature de M. Bertrand OLIVIERO, premier adjoint, en tant que secrétaire de séance. Il n'y a pas d'objection.

Monsieur OLIVIERO souhaite, en tant que premier adjoint, évoquer l'élection du dimanche précédent et indiquer que cette élection leur a permis de porter très fièrement la candidature de Madame BECART et Monsieur BERDOATI. Il félicite donc Madame BECART pour ce score de presque 74 % dans la commune de Garches et de 66,58 % au niveau du canton. Il ajoute que ce résultat résulte du travail des deux leaders ainsi que de toute une équipe.

(Applaudissements)

Madame BAQUET indique que ce très beau score est la preuve que les Garchois accordent toute leur confiance à Madame BECART pour les représenter et défendre leurs intérêts. Elle profite de cette occasion pour remercier Madame BECART ainsi que l'ensemble de la municipalité pour la très riche expérience qu'ils vivent ensemble depuis plus d'un an. Elle ajoute que leur engagement au service des Garchois est sincère, que les résultats des élections départementales récompensent également le travail de tous les élus qui travaillent avec Madame BECART pour rendre la Ville toujours plus agréable à vivre tout en la faisant évoluer afin d'adapter le service public aux attentes des Garchois.

Elle est très heureuse en tant que maire-adjointe de constater tout ce que la commune est parvenue à mettre en œuvre au cours de cette année, alors que la crise sanitaire avait mis le pays entier sur pause. En effet, tout a été fait pour accompagner les familles, les commerçants et les entreprises dans la reprise de leurs activités. Certains secteurs ont été plus impactés que d'autres mais toute l'équipe municipale, comme les agents de la Ville, sont restés particulièrement mobilisés aux côtés de Madame le Maire. Elle ajoute que « seul on va plus vite, mais ensemble on va plus loin », et se demande si l'on aurait pu imaginer qu'une ville telle que Garches accueillerait l'un des 12 premiers centres de vaccination ouverts par le Préfet. Elle explique que l'ensemble de la municipalité s'est organisé, les agents de tous les services se sont portés volontaires pour participer à l'organisation de la campagne de vaccination. Elle tient d'ailleurs à remercier les associations Garchoises qui sont restées mobilisées, notamment la Protection Civile et la Croix-Rouge qui est restée mobilisée depuis maintenant plus de 6 mois.

Elle précise que c'est ensemble qu'ils sont déterminés à poursuivre le travail qui leur revient en tant qu'élus, que c'est une charge lourde mais passionnante et dont la meilleure récompense est la reconnaissance des Garchois qu'ils ont tous les jours et qu'ils ont pu leur témoigner dimanche dernier. Elle remercie les Garchois et Madame le Maire de les conduire avec autant de force.

(Applaudissements)

Madame le Maire répond qu'elle remercie tout le monde, qu'ils forment une équipe plurielle qui connaît des hauts et des bas comme c'est le cas dans toute organisation, elle indique cependant que ce qui les anime et ce qui les réunit est beaucoup plus fort que ce qui les divise. Elle ajoute qu'elle est très fière d'avoir tous les élus à ses côtés, qu'elle sait qu'elle peut compter sur eux car ils sont tous animés d'une belle énergie et d'une belle motivation.

Monsieur OLIVIERO procède maintenant à l'appel des participants. Jeanne BECART « présente » , Bertrand OLIVIERO « présent », Béatrice BODIN « présente », Thierry MARI « présent », Cécile PONY-VIGIER « présente », Thierry KOCH-CHEVALIER « présent », Nathalie BOINET « présente », Julien MAGITTERI « présent », Charlotte BAQUET « présente », Benoit BAS « présent », Charlotte DENIZEAU-LAHAYE « présente », Benoit CUIGNET « présent », Allain MAIRE « présent », Bruno GUERRA « présent », Marc LAUNAY « présent », Nathalie LOUVEL « présente », Sylvie THOMAS-DURIER « présente », Sophie RECHSTEINER « présente », Patricia SAVIN est absente et a donné pouvoir à Nathalie BOINET, Agnès DUMONT « présente », Grégoire VERSPIEREN « présent », Caroline FACY-LUIRARD est absente et a donné pouvoir à Benoit CUIGNET, Grégory DEBAUVE « présent », Aurélie DRESSAYRE est absente et a donné pouvoir à Jeanne BECART, Pierre-Louis BRIERE « présent », Solène ALLANIC « présente », Norbert BUIL est excusé, Yann BURSTEIN « présent », Yves MENEL « présent », Sylvie BOSSET « présente », Laurence DERMAGNE « présente », Françoise GUYOT est absente et a donné pouvoir à Philippe HERZOG, Philippe HERZOG « présent ».

Madame le Maire indique que le quorum est atteint et ouvre la séance.

Madame DENIZEAU-LAHAYE souhaite, avant de débuter la séance, faire un rappel au règlement intérieur afin que chacun se souvienne et respecte les règles régissant la tenue du Conseil Municipal en vertu du règlement adopté le 12 octobre 2020 à l'unanimité. Premièrement, en vertu de l'article 16 de ce règlement, le Maire rappelle les règles inscrites à l'ordre du jour et seules celles-ci peuvent faire l'objet d'une délibération. Deuxièmement, en vertu de l'article 17, lorsqu'il y a un débat sur une délibération, la parole est accordée par Madame le Maire au membre du Conseil Municipal qui la demande, et les membres prennent ensuite la parole dans l'ordre déterminé par Madame le Maire. Si jamais un orateur s'écarte de la question relative à la délibération, Madame le Maire seule l'y rappelle. Lorsqu'un conseiller municipal s'écarte de la question ou trouble l'ordre par des interruptions ou par des attaques personnelles, la parole peut lui être retirée par le Maire mais il peut aussi être rappelé à l'ordre. Enfin, troisième et dernier point, seul le Maire, en vertu de l'article 2121-16 du Code Général des Collectivités Territoriales, a la police de l'assemblée et donc peut faire expulser de l'auditoire ou arrêter tout individu qui troublerait l'ordre. Donc, est rappelé à l'ordre un conseiller qui trouble l'ordre de quelque manière que ce soit, et est rappelé à l'ordre avec inscription au procès-verbal tout conseiller qui, dans la même séance, aurait encouru un premier rappel à l'ordre. Elle souhaite à l'ensemble des élus une bonne séance.

01 ADMINISTRATION GENERALE

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 31 MARS 2021
PRISE ACTE DES DECISIONS PRISES PAR MME LE MAIRE DANS LE CADRE DE SES DELEGATIONS

Madame le Maire demande s'il y a des observations sur le procès-verbal de la dernière séance du Conseil Municipal.

Monsieur MENEL remercie Madame le Maire pour le rappel au règlement intérieur et lui indique qu'il y a une sorte de halo qui peut l'entourer mais que les dérapages verbaux ne sont pas de son fait mais du fait d'autres personnes, il l'invite à relire les procès-verbaux pour le vérifier.
En ce qui concerne le procès-verbal du dernier Conseil Municipal, il indique que c'est la cinquième fois qu'il demande de revenir à ce qui se faisait auparavant, à savoir que les élus qui interviennent puissent regarder leurs interventions afin de corriger leurs propos en cas d'erreurs ou de problèmes de syntaxe. Il indique que Madame le Maire n'a pas tenu parole puisqu'à chaque fois elle répond à Monsieur MENEL qu'elle va s'en occuper. Il évoque le fait que Madame GUYOT s'est d'ailleurs également exprimée sur ce sujet-là. Il redemande donc à Madame le Maire que le groupe Utile pour Garches puisse regarder ses interventions afin de repérer d'éventuels problèmes, comme cela s'est fait pendant de nombreuses années. Il lui demande de ne pas manquer à sa parole et de revenir à ce qui se faisait auparavant, qui était beaucoup plus simple et plus clair et qui amène de la démocratie et de la transparence. Il la remercie pour son écoute.

Monsieur HERZOG indique qu'ils n'ont pas de problème par rapport au procès-verbal qui leur semble bien complet et qui reprend l'ensemble des interventions, et qu'ils vont donc le voter. Simplement, en ce qui concerne les décisions prises par Madame le Maire, il évoque le fait que Madame GUYOT a posé une question sur deux points, mais compte tenu qu'elle l'a envoyée tardivement, il demande à Madame le Maire si elle a une réponse à lui donner.

Madame le Maire précise qu'ils vont vérifier mais que les réponses ont été adressées directement à Madame GUYOT.

Monsieur BURSTEIN indique que, concernant les décisions, il a adressé un mail au service des assemblées le 21 juin à 19 h 06, qu'il a demandé les textes et différents dossiers et mises en concurrence sur 4 décisions et qu'il n'a eu aucune réponse à ce jour.

Madame le Maire précise qu'ils ont 2 mois pour répondre, elle le rassure et lui indique qu'il va recevoir une réponse. Elle ajoute que jusqu'à présent toutes les demandes que Monsieur BURSTEIN a formulées ont fait l'objet de réponses et de transmission des éléments demandés, et qu'ils ont simplement été très occupés ces derniers temps.

02 EQUIPEMENTS SPORTIFS

DELIBERATION PORTANT ADOPTION DE LA REPARTITION DE FINANCEMENT ENTRE LA VILLE DE GARCHES ET LA VILLE DE VAUCRESSON DANS LE CADRE DE TRAVAUX REALISES SUR LES EQUIPEMENTS SPORTIFS DU HARAS LUPIN

Madame le Maire donne la parole à Monsieur KOCH-CHEVALIER.

Monsieur KOCH-CHEVALIER explique que la Ville de Garches est adhérente au SIVU du Haras Lupin, le Syndicat intercommunal à vocation unique qui est situé à Vaucresson sur une surface de 7 hectares. La structure actuelle nécessite la réhabilitation de ces terrains par deux terrains synthétiques, un terrain de rugby et un terrain de football, pour permettre la pratique

dans d'excellentes conditions, et de renouveler également l'éclairage actuel pour un éclairage LEDS. La Ville de Vaucresson prend en charge le financement de ces travaux. Il importe désormais pour la Ville de déterminer les modalités de remboursement des sommes dues dans le cadre de ces investissements, à raison de 2/3 pour la Ville de Garches et de 1/3 pour la Ville de Vaucresson. Il rappelle que les statuts du Haras Lupin dont la Ville de Garches et la Ville de Vaucresson sont adhérentes depuis plusieurs années prévoient une prise en charge de tous les investissements réalisés sur le périmètre du SIVU par la Ville de Garches. À titre indicatif, l'enveloppe allouée pour l'investissement de ces deux terrains synthétiques est de 1 281 119,08 € HT. Après déduction des subventions allouées par le Conseil Départemental des Hauts-de-Seine, les différentes fédérations sportives de rugby et de football, ainsi que la Région Ile-de-France, le reste à charge est de 20 % de l'enveloppe financière susvisée par les deux villes. Il importe désormais d'en déterminer la répartition comme suit : 2/3 pour la Ville de Garches, soit 170 815,87 €, et 1/3 pour la Ville de Vaucresson, propriétaire des terrains, soit 85 407,00 €.

Madame le Maire demande s'il y a des interventions.

Monsieur MENEL demande si la commune sort du syndicat.

Monsieur KOCH-CHEVALIER répond que la commune sort du syndicat Yves du Manoir, il ajoute que la décision sera prise le lendemain lors du Conseil Municipal de Vaucresson, et sera effective à la fin de l'année 2021.

Monsieur MENEL indique qu'ils vont donc voter pour.

Madame le Maire met ce rapport aux voix. Ce rapport est adopté à l'unanimité.

Monsieur MENEL indique à Madame le Maire que le procès-verbal de la dernière réunion n'a pas été voté et que son groupe s'abstient.

Madame le Maire en prend note.

03 FINANCES

DELIBERATION PORTANT ACQUISITION DE PARTS SOCIALES DE SOCIETES LOCALES D'EPARGNES (SLE) AFFILIEES À UNE CAISSE D'EPARGNE

Madame le Maire donne la parole à Monsieur CUIGNET.

Monsieur CUIGNET explique qu'il s'agit de reprendre la décision qui avait été annoncée lors du Conseil Municipal et du vote du budget le 31 mars, au cours duquel il avait été mentionné le souhait de la commune de placer la trésorerie qu'elle a sur le compte d'investissement afin de bénéficier d'intérêts qui sont, certes modestes, mais néanmoins toujours bons à prendre. Il précise que la municipalité attendait d'avoir les finalités de l'accord, et qu'elle va donc placer la somme de 5 000 000 € de la trésorerie du compte d'investissement sur un compte de la Caisse d'Epargne, ce qui va lui rapporter 1,20 %. Il ajoute que cette somme, bloquée pendant 1 an, pourra être récupérée à la fin de cette période si la commune en a besoin, ou bien elle pourra renouveler ce placement l'année prochaine. Il précise qu'ils pourront discuter de ce point lors d'un prochain Conseil Municipal.

Madame le Maire précise qu'en effet le rendement n'est pas extraordinaire.

Monsieur CUIGNET précise qu'en effet le rendement est très modeste mais que le capital est garanti et que la Caisse d'Epargne est un partenaire solide et fiable.

Madame le Maire demande s'il y a des interventions.

Monsieur MENEL indique que son groupe est favorable et que c'est une bonne nouvelle. Cependant, il demande quelle est la trésorerie restante une fois ces 5 000 000 € placés et bloqués pendant 1 an. Il aimerait également savoir si les intérêts de 1,20 %, soit 60 000 €, seront en fonctionnement ou en investissement.

Monsieur CUIGNET répond que ce sont deux excellentes questions mais qu'il ne peut pas y répondre dans l'immédiat. Il précise qu'en ce qui concerne la trésorerie, elle reste largement suffisante afin de faire face aux dépenses votées au moment du budget, et qu'en ce qui concerne les intérêts issus de ces 5 000 000 €, il pense que cela passera en fonctionnement, ce qui aurait du sens, et ce qui permettra de compenser certaines autres dépenses.

Madame le Maire confirme que ces intérêts passeront bien en fonctionnement. Elle demande s'il y a d'autres interventions, il n'y en a pas. Elle met ce rapport aux voix. Pas d'abstention, pas de contre, ce rapport est adopté à l'unanimité.

04 JURIDIQUE - COMMANDE PUBLIQUE

DELIBERATION PORTANT CREATION D'UNE COMMISSION MARCHE À PROCEDURE ADAPTEE (MAPA)

Madame le Maire donne la parole à Madame DENIZEAU-LAHAYE.

Madame DENIZEAU-LAHAYE explique que le Code de la Commande Publique autorise la passation des MAPA (Marchés Publics à Procédure Adaptée) pour les marchés dont la valeur estimée est inférieure aux seuils européens, ce qui signifie que la CAO (Commission d'Appel d'Offres) n'intervient que pour les marchés publics passés selon une procédure très formalisée (à partir de 214 000 € HT pour les marchés de fournitures et services et 5 350 000 € HT pour les marchés de travaux). Dans un souci de transparence et de collégialité, l'intervention d'une commission pour examiner les marchés publics dont la valeur estimée hors taxe est inférieure à ces seuils est souhaitable. Il a donc été décidé de mettre en place une commission appelée MAPA (commission Marchés Publics à Procédure Adaptée) pour les marchés qui font l'objet d'une publicité obligatoire (c'est-à-dire ceux qui sont supérieurs à 90 000 € HT à ce jour) et cette commission aura pour objet de formuler un avis sur le rapport d'analyse des offres et le classement des offres. Elle rappelle que c'est une commission facultative. Pour siéger dans cette commission, il est proposé les personnes suivantes : parmi les titulaires : Thierry MARI, Béatrice BODIN, Benoît BAS, Bruno GUERRA, et Yann BURSTEIN, en suppléants : Julien MAGITTERI, Aurélie DRESSAYRE, Sophie RECHSTEINER, Pierre-Louis BRIERE et Françoise GUYOT.

Madame le Maire demande s'il y a des interventions concernant la création de cette commission MAPA.

Monsieur HERZOG indique qu'ils sont favorables à la mise en place de cette commission puisque, être entre 90 000 € et les deux seuils différents, cela permet quand même un travail important. Mais compte tenu qu'ils sont suppléants, ils souhaiteraient être informés des dates et de l'objet de ces commissions, et recevoir un compte rendu et des informations une fois que ces commissions ont eu lieu, même s'ils n'y siègent pas.

Madame le Maire répond qu'elle va en effet veiller à ce que le groupe Garches Autrement soit tenu informé.

Monsieur MENEL indique que cette délibération est peut-être l'une des plus importantes de ce Conseil. Il souhaite faire comprendre la genèse de la création de cette commission MAPA qui n'est pas arrivée d'un seul coup, qui existe dans beaucoup de villes et qui concerne les mises en concurrence des entreprises pour les travaux dans la Ville.
Il explique qu'il y a quelques semaines un partenaire d'une entreprise de la Ville de Garches a écrit à Madame BECART, à Madame GUYOT du groupe Garches Autrement ainsi qu'à lui-même pour le groupe Utile pour Garches. Il a donc transmis ce courrier extrêmement important, comme Madame BECART a certainement dû le faire pour les membres de la majorité.

Madame le Maire répond qu'en effet ce courrier est extrêmement important.

Monsieur MENEL continue et explique que, par ce courrier, ce chef d'entreprise souhaitait attirer la curiosité des élus de l'opposition de Garches Autrement et Utile pour Garches. Il indique qu'après la réception de ce courrier leur curiosité a été effectivement exacerbée, et que le groupe Utile pour Garches a envoyé le 6 juin dernier un mail à Madame BECART et à l'ensemble des élus de la majorité qui sont juridiquement co-responsables de ce type de sujet, mais qu'ils n'ont reçu aucune réponse à ce jour, ni de Madame BECART, ni d'aucun élu de la majorité. Il souhaite donc lire le contenu de ce mail.

Madame le Maire répond qu'elle est dans un bon jour car cette séance a très bien commencé. Cependant, elle estime que l'on s'éloigne un tout petit peu du sujet de cette commission MAPA. Elle rappelle à Monsieur MENEL que cette commission va se créer car elle l'a souhaitée et qu'elle n'existait pas précédemment. Elle évoque le fait que Monsieur MENEL a été président de la CAO pendant plusieurs mandats et que d'ailleurs il connaît très bien l'entreprise dont il parle puisqu'elle a sévi pendant 14 ans dans la commune. Elle ajoute qu'en ce qui concerne cette commission, au moment de l'installation, les services ont fait un copier-coller des délégations qui étaient attribuées au précédent maire et elle a découvert que cela pouvait quand même poser des problèmes. Compte tenu qu'elle est dans une complète transparence, elle a donc voulu créer cette commission qui va permettre à des élus de pouvoir analyser les offres pour des marchés au-dessus de 90 000 €. Elle estime que, sur ce point-là, Monsieur MENEL a déjà une bonne réponse sur l'intention qui concerne la création de cette commission MAPA. Elle demande à Monsieur MENEL pourquoi il s'éloigne du sujet mais l'invite à continuer.

Monsieur MENEL remarque que Madame BECART l'a interrompu alors qu'elle aurait pu attendre la fin de son propos, il indique qu'il y a des témoins et peut-être même en direct sur Facebook. Il note que l'insinuation de Madame BECART selon laquelle il a bien connu l'entreprise en question n'est pas très agréable. Il précise qu'il y avait effectivement de nombreuses entreprises qui faisaient des travaux sur Garches, et qu'il connaissait cette entreprise comme c'était le cas pour les autres prestataires de la Ville, ni plus, ni moins. Il indique que l'insinuation de Madame BECART n'est pas d'une grande qualité morale. Il continue et cite les propos du mail : « *La Ville de Garches met à disposition un logement au*

bénéfice de la Direction Générale des Services suite au départ de Monsieur PICONE, des travaux importants sont actuellement entrepris dans cette maison située à Garches. Nous souhaitons connaître le nom des entreprises qui interviennent ainsi que la méthode de sélection de celles-ci. Nous souhaitons connaître également le montant des dépenses afférentes et notamment celles qui concernent les lots 1 et 2, qui sont des nomenclatures de lots, concernant les marchés publics dans notre Ville. Pour être complet, nous demandons que vous portiez à notre connaissance les dépenses 2021 dans nos bâtiments communaux ainsi que les engagements 2020 payés cette année, notamment sur les lots 1 et 2. Nous sommes disponibles pour venir en mairie en fin de semaine prochaine... » ce mail datait du 6 juin « *... à un jour et une heure qui vous conviennent afin de consulter ces documents.* » Il précise qu'il n'y a même pas eu d'accusé réception de la part de Madame le Maire ou des services, et aucune réponse. Il indique à Madame BECART qu'il y a une obligation de fournir ces documents aux élus quels qu'ils soient, de la majorité et des minorités, il lui redemande donc officiellement d'avoir l'ensemble de ces éléments dans les jours qui viennent car il estime que depuis 1 mois ils ont pu être collectés facilement, et qu'ils le sont peut-être même déjà. Ils les porteront ensuite à la connaissance de l'ensemble des élus car il estime important qu'ils connaissent les dépenses de l'argent public et de l'argent des contribuables Garchois. Il lui demande donc quand ils pourront consulter ces documents.

Madame le Maire répond à Monsieur MENEL que le délai de réponse est de 2 mois et qu'il pourra donc attendre jusqu'au 6 août puisqu'ils seront encore dans les délais. Elle ajoute qu'il aura ses réponses, comme cela a toujours été le cas, car la commune n'a rien à cacher. Elle évoque le fait que Monsieur MENEL n'a pas cité le nom de l'entreprise qui a adressé le courrier, et qu'il en a fait la publicité à tous les élus. Elle explique que cette entreprise a eu le même marché pendant 14 ans de suite et ne comprend pas pourquoi Monsieur MENEL s'émeut à ce point sur des travaux qui sont entrepris dans les bâtiments municipaux, et lui répète qu'il aura tous les éléments. Elle lui rappelle qu'ils viennent de traverser une période très compliquée et qu'ils avaient des sujets plus importants à traiter, à savoir la vaccination et la reprise du travail des services suite au déconfinement. Elle lui demande donc de l'excuser de ne pas avoir encore répondu à son mail.

Madame DENIZEAU-LAHAYE explique le principe de l'article 17 du règlement intérieur, à savoir, il faut délibérer sur les délibérations, autrement dit : oui ou non pour la mise en place d'une commission MAPA. Elle donne la parole à Monsieur MENEL à condition qu'il parle de la commission MAPA.

Monsieur MENEL indique qu'ils sont en train de parler de mise en concurrence d'entreprises et qu'il est question d'une commission MAPA, et que la MAPA concerne la mise en concurrence des entreprises.

Madame DENIZEAU-LAHAYE répond que cette commission existera et qu'elle permettra justement d'avoir une parfaite clarté sur la mise en concurrence.

Monsieur MENEL indique à Madame DENIZEAU-LAHAYE qu'il faut demander l'autorisation à Madame le Maire pour prendre la parole, ce qu'elle n'a pas fait.

Madame DENIZEAU-LAHAYE répond qu'elle fait des rappels au règlement intérieur.

Madame le Maire précise qu'elle ne lui a pas dit de prendre la parole mais qu'elle l'a autorisée par geste.

Monsieur MENEL rappelle qu'il est difficile d'avoir un état d'esprit positif puisque ces documents-là sont faciles à avoir, ce sont des facturations. Il propose donc à Madame le Maire de venir dans le service et de chercher lui-même ces documents car il lui faudra environ 1 heure pour le faire, cela leur permettra d'avoir la mise en évidence des entreprises rueilloises qui travaillent notamment sur la maison du DGS. Il ajoute que son groupe vote pour cette délibération.

Madame le Maire indique que le sujet est clos. Elle met ce rapport aux voix. Pas d'abstention, pas de contre, ce rapport est adopté à l'unanimité.

05 URBANISME

DELIBERATION PORTANT APPROBATION DE L'ACQUISITION À TITRE GRATUIT PAR LA VILLE D'UNE SURFACE DE 101 M² SITUEE 20 RUE DES SUISSES À GARCHES

Madame le Maire donne la parole à Madame BODIN.

Madame BODIN explique que cette délibération est simple puisque le Conseil Municipal en a déjà délibéré au mois de décembre 2020 en approuvant la cession gratuite à la commune d'une surface de 56 m^2 rue des Suisses. Elle précise que lorsque la commune a reçu le document d'arpentage élaboré par le géomètre, ils se sont aperçus que ce document faisait état d'une emprise plus importante puisque lors de la première délibération il n'avait été fait état que du trottoir, mais qu'il y avait également une emprise qui était sur la voirie, et donc la superficie passe de 56 m^2 à 101 m^2. Cette emprise est donc simplement à régulariser. Elle ajoute que cette acquisition se fera au prix symbolique d'un euro, que cette parcelle sera classée dans le domaine public communal, et que c'est l'étude de Maître Mallard à Garches qui aura la charge de dresser les actes et d'intervenir sur ce dossier particulièrement important.

Madame le Maire met ce rapport aux voix. Pas d'abstention, pas de contre, ce rapport est adopté à l'unanimité.

06 RESSOURCES HUMAINES

DELIBERATION PORTANT TRANSFORMATION DE POSTES AU TABLEAU DES EFFECTIFS

Madame le Maire donne la parole à Madame BOINET.

Madame BOINET explique que pour 7 agents il s'agit d'une revalorisation avec passage de la catégorie B vers la catégorie A, que pour 16 agents il s'agit d'un avancement de grade, et que pour 14 personnes il s'agit d'une modification du tableau des effectifs afin de les intégrer dans un autre cadre d'emploi. Elle précise que tout ceci est à l'avantage du personnel de la Ville.

Madame le Maire demande s'il y a des observations. Il n'y en a pas. Elle met ce rapport aux voix. Pas d'abstention, pas de contre, ce rapport est adopté à l'unanimité.

07 ENFANCE - PETITE ENFANCE

DELIBERATION PORTANT CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE À CONCLURE AVEC LA CAF

Madame le Maire donne la parole à Madame BAQUET.

Madame BAQUET explique que la CAF a proposé à la commune, dans le domaine de la petite enfance et de l'éducation, de conclure une CTG (Convention Territoriale Globale). Il s'agit d'accompagner et surtout de financer un certain nombre d'actions dans le domaine de la petite enfance précisément, cela concernera le développement des places d'accueil, la rénovation de certains équipements, et l'adaptation également de ces équipements aux besoins des parents et des enfants. Elle donne la parole à Madame PONY-VIGIER.

Madame PONY-VIGIER ajoute que pour l'enfance et la jeunesse cela concernera les accueils de loisirs, le sport, le soutien à la scolarité, les projets des jeunes, les départs en vacances, les actions de prévention éducatives, et l'accompagnement de tous les projets jeunes, notamment dans le cadre de l'espace jeunes de la Ville. Cela concerne également un accompagnement à la parentalité, cela peut être des conférences, des groupes de parole, des lieux d'échange, des lieux d'accueil enfants-parents, des activités partagées enfants-parents, une aide à domicile, et un accès à la culture.

Madame BAQUET ajoute que cette convention territoriale globale va nécessiter beaucoup de travail de la part des services, en particulier cet été puisqu'il y a une deadline pour le mois de septembre. Elle tient à souligner ce point et à remercier le travail qu'ils vont réaliser puisqu'il y a derrière tout cela un accompagnement financier très particulier sur un certain nombre d'actions. En outre, la CAF incite vraiment la commune à conclure cette convention de manière anticipée. Elle précise que le Conseil Municipal devra donc approuver définitivement ces conventions.

Madame le Maire ajoute que c'est effectivement un engagement de la CAF qui profite à la commune ainsi qu'à la CAF. La commune est donc très intéressée par cette CTG. Elle demande s'il y a des questions sur ce rapport.

Monsieur HERZOG remercie Madame PONY-VIGIER ainsi que les services et Madame RUFFAUX pour la réponse très complète à leurs questions sur plusieurs points concernant l'éducation. Ils pensaient avoir des détails sur ladite convention mais les services leur ont expliqué qu'il fallait déjà approuver le principe de cette CTG et qu'il y aurait en amont un travail des services et des élus pour présenter ce rapport. Il indique qu'ils ont lu le document mis à la disposition des élus par la CAF qui est bien détaillé et qui énonce les différents sujets d'intervention possibles. D'autre part, ils ont appris incidemment que l'éducateur de rue avait quitté la Ville, ils se demandent donc quelle nouvelle organisation sera envisagée pour ces jeunes, ceux qui sont en décrochage scolaire et ceux qui ont des problèmes de rupture familiale, pour lesquels un travail de prévention est nécessaire afin de leur éviter de basculer éventuellement dans la délinquance. Il se demande si, au niveau de la CAF, il existe quelque chose qui pourrait aider la Ville à rebâtir un dispositif autour de cela.

Madame le Maire répond qu'effectivement l'éducateur de rue de la commune a souhaité sa mutation et a donc quitté les effectifs de la mairie. Ils sont donc en train de réfléchir à la façon dont ils vont gérer la situation de ces jeunes. Elle explique qu'ils travaillent déjà sur une mission

locale ce qui permettra de prendre en charge un certain nombre de sujets qui concernent les jeunes, ce sera déjà une façon de pouvoir aborder un certain type de public parmi ces jeunes. Cependant, il reste le volet prévention directe qui doit être pris en compte et sur lequel la commune va travailler.

Madame PONY-VIGIER précise que dans chaque établissement il y a des actions auprès des jeunes, que ce soit dans les écoles et au collège. Cette année Covid a été un peu plus difficile pour tout le monde, pour les familles, pour les enfants, un certain nombre d'actions ont été réalisées au sein des établissements. Elle ajoute que l'espace jeunes a pu rouvrir et que c'est également un encadrement. Elle pense qu'il faut effectivement accompagner ces jeunes du mieux possible. En ce qui concerne les jeunes enfants et les jeunes adolescents, la commune identifie assez facilement les problèmes quand il y en a, problèmes familiaux, de comportement, de discipline, et elle accompagne les familles dès qu'il y a des problèmes. Elle ajoute qu'il faudra également le faire pour les adolescents, et pense que l'espace jeunes et la mission tournée vers eux prendront tous ces problèmes en charge.

Madame le Maire met ce rapport aux voix. Pas d'abstention, pas de contre, ce rapport est adopté à l'unanimité.

08 AFFAIRES SOCIALES

DELIBERATION PORTANT APPROBATION DE LA CONVENTION DE PARTICIPATION DE LA VILLE DE GARCHES AU FINANCEMENT DU FONDS DE SOLIDARITE LOGEMENT (FSL) DEPARTEMENTAL

Madame le Maire donne la parole à Monsieur OLIVIERO.

Monsieur OLIVIERO explique que ce rapport revient chaque année, à savoir la délibération qui porte la participation de la Ville au financement du Fonds de Solidarité Logement Départemental.
Pour historique, depuis pratiquement 29 ans, la Ville de Garches s'est faite partenaire et a adhéré à ce fonds de solidarité, qui est devenu un fonds commun budgétaire depuis 2003, et la gestion en a été donnée au Département en 2005.
Le principe de ce fonds c'est d'aider les familles qui sont les plus en difficulté, les familles qui en font la demande au niveau du plan social, dans le cadre de l'accès au logement, dans le cadre aussi du maintien dans les logements, afin de leur permettre d'être décemment pris en charge dans l'habitation, ce qui est quand même le cadre essentiel dans la vie d'aujourd'hui.
Ce fonds fonctionne sur deux axes : d'abord la partie financière, celle décrite ci-dessus, sur l'aide, sur l'abondement, et puis aussi et surtout une partie d'accompagnement social qui donne tout le sens à la partie d'aide financière précitée.
Le fonctionnement budgétaire de ce fonds de solidarité logement est basé sur le principe d'une participation financière des communes à concurrence de 0,15 € par habitant, sur la base du nombre d'habitants de la commune. Pour mémoire, pour la Ville de Garches, pour 2020, la commune a abondé pour ce plan, ce qui lui a permis d'avoir une aide pour 24 personnes ou foyers à concurrence de 9 993 €, et au regard de ces modalités il est proposé pour l'année 2021 d'abonder pour 2 724,09 € dans le même cadre d'acceptation, pour permettre aux Garchois d'avoir une facilité d'accessibilité au logement et aussi d'avoir ce travail social autour de leur installation et de leur maintien.

Il ajoute qu'au regard de ces chiffres, le Département a souhaité élargir pour l'année 2021 un ensemble de critères pour permettre d'ouvrir davantage ces critères à l'accession et au maintien, ainsi qu'à l'accompagnement social des différentes personnes pour qui c'est nécessaire.

Madame le Maire demande s'il y a des interventions. Il n'y en a pas. Elle met ce rapport aux voix. Pas d'abstention, pas de contre, ce rapport est adopté à l'unanimité.

09 AFFAIRES SOCIALES

DELIBERATION PORTANT CONVENTION AVEC LE CONSEIL DEPARTEMENTAL POUR L'ATTRIBUTION À LA RESIDENCE AUTONOMIE « LES TILLEULS » DU FORFAIT AUTONOMIE POUR L'ANNEE 2021

Madame le Maire donne la parole à Monsieur OLIVIERO.

Monsieur OLIVIERO explique que ce forfait autonomie est un forfait qui accompagne chaque année la commune depuis la loi 2015, qui est une loi permettant d'adapter toute la société au principe du vieillissement. Ce principe fonctionne de la façon suivante : la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie débloque des fonds répartis entre tous les départements et il appartient aux départements de les mettre en œuvre auprès des collectivités. Dans le cadre du Département des Hauts-de-Seine, la commune travaille avec la conférence des financeurs qui fait un certain nombre d'appels à projets et qui permet à chaque établissement résidence autonomie de pouvoir concourir à cet appel à projet. L'établissement les Tilleuls a donc relevé ce défi en 2021, comme chaque année. Pour l'année 2020, ce forfait avait été de 9 190 €, et pour l'année 2021 le forfait alloué est de 14 168 €, forfait qui devrait perdurer sur l'année 2021 et le premier semestre 2022. La liste des activités se trouve dans le rapport, il explique que ce sont des activités essentielles, partagées et appréciées par l'ensemble des résidents et des hors-résidents également puisque cela donne une vie au sein de l'établissement.

Madame le Maire demande s'il y a des questions. Il n'y en a pas. Elle met ce rapport aux voix. Pas d'abstention, pas de contre, ce rapport est adopté à l'unanimité.

10 AFFAIRES SCOLAIRES

DELIBERATION PORTANT MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR DES PRESTATIONS PERISCOLAIRES ET EXTRASCOLAIRES

Madame le Maire donne la parole à Madame PONY-VIGIER.

Madame PONY-VIGIER explique, pour mémoire, que la commune avait modifié son règlement intérieur en 2020 afin de répondre aux besoins des familles, des horaires avaient notamment été changés. Elle précise que cette année rien n'est modifié mais que la commune a essayé de rédiger ce règlement de façon plus claire pour la bonne compréhension des familles sur certains articles, en rajoutant et en expliquant un peu mieux par exemple les modalités d'inscription, les modalités de paiement, notamment le fait de pouvoir payer en mandat de prélèvement automatique, il a ainsi été rajouté un point sur l'endroit où ils pouvaient trouver ce document sur le site. La visibilité de ce règlement intérieur a donc été améliorée, mais rien n'a été modifié dans son fonctionnement.

Madame le Maire demande s'il y a des observations. Il n'y en a pas. Elle met ce rapport aux voix. Pas d'abstention, pas de contre, ce rapport est adopté à l'unanimité.

11 PETITE ENFANCE

DELIBERATION PORTANT MODIFICATION DES NOUVEAUX REGLEMENTS DE FONCTIONNEMENT DES ETABLISSEMENTS PETITE ENFANCE DE LA VILLE

Madame le Maire donne la parole à Madame BAQUET.

Madame BAQUET explique qu'elle soumet la modification des règlements des crèches, jardins d'enfant et du multi-accueil qui avaient déjà été modifiés au 1er janvier 2020. Elle précise qu'ils ont modifié un certain nombre de dispositions pour faciliter la compréhension par les familles et dans le respect du service rendu. L'objectif est une mise en application au 23 août, date de la rentrée des structures de la petite enfance. Elle cite les principales modifications de ces règlements qui sont l'augmentation du préavis en cas de départ des structures qui est passé de 15 jours à 1 mois, des précisions sur les modalités de facturation, et la commune a également précisé que les enfants continuaient d'être accueillis pendant le congé maternité des mamans.

Madame le Maire demande s'il y a des questions. Il n'y en a pas. Elle met ce rapport aux voix. Pas d'abstention, pas de contre, ce rapport est adopté à l'unanimité.

12 FINANCES

DELIBERATION PORTANT REVISION DES TARIFS DES SERVICES PUBLICS MUNICIPAUX POUR LA RENTREE 2021-2022 : ECOLE DES SPORTS

Madame le Maire explique que les délibérations 12 à 18 concernent une révision des tarifs des services publics municipaux, et précise qu'il est proposé de maintenir les tarifs 2020 pour l'année 2021-2022. Elle ajoute qu'une petite modification concerne le cinéma, en effet la commune a créé un tarif pour les moins de 18 ans, alors que le tarif s'arrêtait auparavant aux moins de 14 ans. Elle indique que la commune a considéré que dans le contexte actuel il n'était pas nécessaire d'augmenter ces tarifs pour les familles. Elle ajoute que la commune va également mener une réflexion approfondie sur la tarification de ses services, et que ce sujet sera abordé dans les mois à venir. Elle met ce rapport aux voix. Pas d'abstention, pas de contre, ce rapport est adopté à l'unanimité.

13 FINANCES

DELIBERATION PORTANT REVISION DES TARIFS DES SERVICES PUBLICS MUNICIPAUX POUR LA RENTREE 2021-2022 : RESIDENCE DES PERSONNES AGEES, FOYER RESTAURANT ET PORTAGE DES REPAS

Madame le Maire met ce rapport aux voix. Pas d'abstention, pas de contre, ce rapport est adopté à l'unanimité.

14 FINANCES

DELIBERATION PORTANT REVISION DES TARIFS DES SERVICES PUBLICS MUNICIPAUX POUR LA RENTREE 2021-2022 : SPECTACLES PROPOSES AU CENTRE CULTUREL « SIDNEY BECHET », ATELIERS DU CENTRE CULTUREL « SIDNEY BECHET » ET CINEMA « CINE GARCHES »

Madame le Maire met ce rapport aux voix. Pas d'abstention, pas de contre, ce rapport est adopté à l'unanimité.

15 FINANCES

DELIBERATION PORTANT REVISION DES TARIFS DES SERVICES PUBLICS MUNICIPAUX POUR LA RENTREE 2021-2022 : MEDIATHEQUE

Madame le Maire met ce rapport aux voix. Pas d'abstention, pas de contre, ce rapport est adopté à l'unanimité.

16 FINANCES

DELIBERATION PORTANT REVISION DES TARIFS DES SERVICES PUBLICS MUNICIPAUX POUR LA RENTREE 2021-2022 : CONSERVATOIRE

Madame le Maire met ce rapport aux voix. Pas d'abstention, 2 voix contre, ce rapport est adopté à la majorité.

17 FINANCES

DELIBERATION PORTANT REVISION DES TARIFS DES SERVICES PUBLICS MUNICIPAUX POUR LA RENTREE 2021-2022 : RECOUVREMENT DE CHARGES

Madame le Maire met ce rapport aux voix. Pas d'abstention, pas de contre, ce rapport est adopté à l'unanimité.

18 FINANCES

DELIBERATION PORTANT APPROBATION DU TARIF APPLIQUE POUR UTILISER LA STATION VELO « VELIGO » À LA GARE DE GARCHES POUR L'ANNEE 2021

Monsieur HERZOG demande s'il existe un bilan concernant la station VELIGO pour la première année.

Madame le Maire répond que présenter un bilan de cette première année ne serait pas très significatif compte tenu du confinement.

Monsieur MARI explique qu'effectivement ce n'est pas une année représentative mais qu'ils sont en train d'établir des chiffres du nombre d'abonnements qui ont été pris et des reconductions. Il rappelle par ailleurs qu'il y a deux types de stations et que la station gratuite a plutôt eu la faveur des Garchois par rapport à celle qui est payante. Il ajoute qu'un bilan sera fait sur une année plus normale.

Monsieur HERZOG demande si une communication a bien été réalisée concernant cette station VELIGO.

Monsieur MARI répond que la commune a fait de la communication sur les panneaux digitaux, sur le site internet, qu'un affichage se trouve sur place pour les personnes se rendant à la gare qui leur explique les modalités, et cela a été également mentionné dans le bulletin municipal. Il ajoute qu'il pourrait cependant être utile de refaire une petite communication.

Monsieur HERZOG indique que la Région propose des vélos VELIGO à un tarif très attractif, il demande s'il serait possible d'avoir des statistiques venant de la Région afin de connaître le nombre de Garchois qui bénéficient de ces vélos-là.

Monsieur MARI répond qu'il n'a pas ces statistiques mais qu'ils vont interroger la Région sur ce point. Il précise que pour le vélo VELIGO mis à disposition comme facilitateur d'accès au vélo électrique qui est coûteux, le coût est d'environ 400 € pour 6 mois en location, sans engagement. Il indique que ce vélo remporte un tel succès qu'ils ont du mal à distribuer les vélos. Ce service a très bien fonctionné dès les premiers jours, certains Garchois ont eu leur vélo en moins de 48 heures avec un processus de livraison qui est bien rodé.

Monsieur MENEL rejoint Monsieur HERZOG sur le sujet du bilan, il remarque qu'en effet les Garchois ont du mal à prendre les VELIGO, ce qui n'est pas la faute de la majorité, il pense qu'ils doivent simplement s'habituer à ce mode de fonctionnement. Il ajoute qu'en ce qui concerne la circulation douce, il a failli y avoir une piste cyclable sur la rue du 19 Janvier, comme Monsieur MARI l'avait annoncé en Conseil Municipal, il a constaté qu'il y avait beaucoup de marquages au sol devant Bergson, il suppose que des travaux vont donc avoir lieu dans la rue du 19 Janvier et il s'étonne que la commission de circulation qui, normalement, travaille en amont sur ces projets-là, n'ait jamais été convoquée. Il pense que si l'on veut collectivement éviter des erreurs, ce serait bien de faire une commission en amont, or il n'y a eu aucune convocation depuis plus d'un an de la commission de circulation, dont Monsieur MARI est le président. Il trouve cela dommage car certaines personnes pourraient apporter leurs conseils. Il ajoute que c'est un mode de fonctionnement qu'il a pratiqué pendant très longtemps et qui fonctionne très bien.

Monsieur MAGITTERI indique qu'en cohérence avec le plan vélo, l'une des priorités est justement de trouver un magasin de cycles pour pouvoir accompagner le mouvement de réparation, de location et de vente, proposant ainsi à l'ensemble de la diversité de la population différentes solutions pour pouvoir se déplacer dans la Ville et accompagner le plan vélo qui a été présenté.

Madame le Maire met ce rapport aux voix. Pas d'abstention, pas de contre, ce rapport est adopté à l'unanimité.

19 DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - COMMERCE ET ARTISANAT

DELIBERATION PORTANT MISE EN PLACE DE LA GRATUITE DU 2EME SEMESTRE 2021 DE L'ESPACE DE COWORKING ET DE L'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC PAR LES COMMERCANTS SEDENTAIRES GARCHOIS

Madame le Maire donne la parole à Monsieur MAGITTERI.

Monsieur MAGITTERI indique que la commune soutient les mesures nationales liées à l'économie et que la Ville de Garches travaille activement à la recherche de solutions concrètes pour épauler à la fois les commerçants et les entrepreneurs. Il est donc proposé de renouveler les mesures déjà adoptées en début d'année afin de faire face à la crise sanitaire mondiale, à savoir de maintenir en place la gratuité au cours du 2ème semestre 2021 de l'espace de coworking et de l'occupation du domaine public par les commerçants sédentaires Garchois. Il précise que c'est un renouvellement.
Il souhaite dire quelques mots sur les actions qui sont menées vis-à-vis des commerces et des entreprises. Il demande à Monsieur MENEL si cela le gêne que l'on aborde ce sujet ou s'il n'est pas intéressé.

Madame le Maire indique à Monsieur MENEL qu'il n'est pas là pour faire la police de l'assemblée, elle invite donc Monsieur MAGITTERI à continuer.

Monsieur MAGITTERI continue et tient à remercier les services, notamment le DGS qui l'épaule ainsi que Monsieur Allain MAIRE qui l'accompagne sur ces actions.
En ce qui concerne les commerçants, le référencement des baux disponibles sur la Ville, ils ont contacté l'ensemble des propriétaires pour éviter d'avoir des commerces fermés trop longtemps, à savoir une action proactive vis-à-vis de ces propriétaires et être force de propositions.
Des appels à candidatures sont également lancés en partenariat avec la Chambre de Commerce et d'Industrie, 5 candidatures de qualité ont été reçues à ce jour qui permettent de compléter l'offre des commerces connus à ce jour. Tout cela permettra de redynamiser le développement économique de la Ville.
Il précise par ailleurs que 3 nouveaux commerces viendront s'installer à Garches à partir de la rentrée du mois de septembre.
En ce qui concerne les entreprises, 3 entreprises ont été aidées grâce notamment aux aides du Département et de la Région pendant le Covid, ces 3 entreprises représentent à peu près une cinquantaine de salariés, salariés qui ont été sauvés grâce à ces aides. Ces entreprises faisaient face à des problèmes de trésorerie, le cap a pu être maintenu grâce à ces aides, et les salariés ont pu être payés et leur emploi maintenu.

Madame le Maire demande s'il y a des remarques.

Monsieur MENEL indique qu'ils sont favorables car ils aiment les entreprises et les commerçants et précise que c'est eux-mêmes qui avaient d'emblée demandé une gratuité des terrasses pour les commerçants.
Il tient à faire remarquer que Monsieur HERZOG a posé une très bonne question qui était hors sujet et on lui a répondu, et Monsieur MAGITTERI qui a eu raison sur le point concernant les entreprises, pour lequel d'ailleurs il le remercie, était également un peu hors sujet.

Il souhaite juste poser le débat et que les relations soient normales, et rappelle que ses propos lors de la délibération sur la MAPA étaient exactement dans le sujet.

Monsieur HERZOG indique qu'ils vont voter le rapport n° 19, mais s'étonne que Madame le Maire soit passée directement du rapport n° 13 au n° 19, alors qu'il avait quelques remarques à faire sur les rapports intermédiaires.

Madame le Maire lui demande s'il a des remarques à faire concernant le maintien du tarif.

Monsieur HERZOG répond non, mais en ce qui concerne le rapport n° 16 se rapportant au Conservatoire, il indique qu'ils sont bien sûr favorables au gel des tarifs. Par contre, comme chaque année, ils souhaitent voter contre en raison du principe de tarification unique sans quotient familial.

Madame le Maire lui précise que c'est justement un sujet que la municipalité va étudier au travers de la refonte de la tarification de ses services, car elle a pris acte des remarques récurrentes année après année.

Madame le Maire indique maintenant qu'une question orale lui a été adressée par Madame BOSSET, elle lui donne donc la parole.

Madame BOSSET lit sa question orale : notre mission en tant qu'élus est de partager l'information sur notre ville et notre mairie. L'heure n'est pas à la polémique mais à la résolution d'une situation très problématique. Nous avons reçu un certain nombre de remontées alarmantes au sujet du bien-être du personnel de la mairie. Pour des raisons que vous comprendrez aisément, nous ne pouvons pas révéler nos sources. Ces informations font état de harcèlement moral, de fonctionnaires en situation de burn out, de pressions exercées de manière très excessive par plusieurs personnes, notamment certaines nouvellement arrivées.
La situation est grave, avant que celle-ci ne dégénère encore plus, avant qu'elle n'entraîne des dégâts humains plus importants, avant que les réseaux sociaux ne s'en emparent, essayons de résoudre ensemble cette situation. Pouvons-nous à cette fin, majorité et opposition, élus et fonctionnaires, car nous sommes tous concernés, commanditer un audit social de la situation ? Pouvons-nous faire réaliser une enquête approfondie effectuée de manière anonyme pour mesurer l'ampleur du problème ? Vous pourrez juger, nous pourrons juger alors ensemble de la gravité des faits qui nous ont été signalés. Merci pour votre réponse. Nous souhaitons que celle-ci soit responsable et reste vraiment en-dehors du champ de la polémique.

Madame le Maire rappelle tout d'abord à Madame BOSSET que le règlement intérieur de la commune prévoit que les questions orales reçoivent une réponse et qu'elles ne donnent pas lieu à débat, ce qu'elle préfère rappeler en préambule.

Elle lit donc sa réponse : je vous remercie de votre question qui va me permettre de faire le clair sur un dossier que votre Président avait déjà abordé en marge de l'ordre du jour de notre dernier Conseil Municipal de mars 2021, soit il y a 3 mois.
Vous me permettrez de m'étonner que vous ayez jugé utile d'attendre aussi longtemps pour évoquer un sujet qu'apparemment vous jugez très grave, au risque de voir la situation se dégrader.
Mais venons-en au fond, car là est l'important, si vous voulez bien accorder plus de crédit aux propos de votre Maire qu'à ceux émanant de sources qui tiennent à rester secrètes.

Votre question fait état, et je vous cite, de « remontées alarmantes », de « harcèlement moral », de « burn out », de « pressions très excessives », et face à un tel constat, que je ne partage pas, je comprends votre inquiétude.
Je vais tenter de vous rassurer et en même temps vous inviter à vérifier la sincérité et surtout les intentions de vos sources.
Non, je ne reconnais pas, fort heureusement, la description que vous faites du personnel municipal. Ou alors, il faudrait que je sois aveugle et sourde, car je passe 10 heures par jour en mairie, au milieu de nos agents, avec lesquels j'échange quotidiennement, dans les services, et parfois même au restaurant municipal. Oui, je suis proche de nos agents que je connais bien. Je n'ai pas besoin de vous rappeler que j'ai exercé la belle délégation des ressources humaines pendant 2 mandats au sein de l'assemblée municipale, et pendant 6 ans au sein du Département des Hauts-de-Seine. Au cours de ces mandats, j'ai acquis une longue pratique de ces relations, j'ai toujours été attentive aux risques psychosociaux et au bien-être au travail des agents, et j'ai eu à cœur de nouer un dialogue constructif avec les organisations syndicales et les représentants du personnel que je continue de recevoir régulièrement. Ils sont d'ailleurs les meilleurs témoins de l'état de l'environnement professionnel et des acteurs à part entière de la politique RH dans notre Ville. Je crois savoir que votre Président les a contactés et qu'ils l'ont rassuré sur l'état de notre personnel, en vain apparemment.
Dernier point objectif que je souhaite évoquer, ce sont les arrêts de travail. Actuellement, nous dénombrons 6 arrêts de travail sur un total de 600 agents. Alors bien sûr, le secret médical ne me permet pas d'identifier la maladie de ces agents, mais comme on connaît ces agents, je crois pouvoir dire qu'aucun ne se trouve dans la situation que vous décrivez.
Et pourtant, nous avons traversé la crise Covid, le confinement et le télétravail, qui ont impacté toutes les collectivités, publiques et privées, sans oublier la sphère familiale et privée.
Nous avons changé de maire, un nouveau DGS est arrivé au départ à la retraite du précédent, nous avons restructuré notre administration qui en avait bien besoin, en créant des pôles pour plus de transversalité. Alors bien sûr, nous avons changé des habitudes, nous avons introduit de nouvelles méthodes de travail, et cela a pu, je veux bien vous le concéder, en déstabiliser quelques-uns, mais de grâce n'employons pas des mots aussi lourds que ceux que vous employez. Et nous sommes allés avec ma DGS à la rencontre de tous les agents, en mairie comme dans les services extérieurs, et nous avons pu les rassurer.
Le bilan social annuel de notre collectivité, qui est imposé par les textes et qui est un document qui va donc vous être soumis au prochain Conseil Municipal de rentrée, je suis sûre, finira de vous rassurer.
Alors, sur la forme, je me permettrai d'exprimer des regrets, à savoir que vous ayez préféré attendre 3 mois le Conseil Municipal, pour m'alerter sur un tel dossier, si tant est que vous ayez été convaincue de la gravité de cette situation.
Contrairement à nos collègues de Garches Autrement, vous n'avez jamais jugé utile de solliciter un rendez-vous auprès de moi ou d'un élu de la majorité, de me joindre par téléphone, préférant réserver la primeur aux séances du Conseil Municipal, ou pire, aux réseaux sociaux. Une attitude que je juge pour ma part peu constructive, et pour tout dire inutile.
Je terminerai, si vous le voulez bien, en rendant hommage au travail de nos agents, de tous nos agents, et à tous les échelons, du plus haut, chère Nadia, au plus bas, qui au cours de cette année inédite et si compliquée, ont fait avancer notre Ville, ont assuré un service public de qualité à tous les Garchois grâce à leur travail, à leur engagement et à leur adaptabilité. C'est la raison pour laquelle j'ai souhaité, après cette année éprouvante pour tous, et à la veille des vacances, leur manifester notre reconnaissance en organisant à leur intention une grande fête vendredi prochain, le 2 juillet, au Domaine des 4 Vents, fête à laquelle vous êtes bien évidemment tous conviés.
C'est ce que je voulais donc répondre à la question orale qui m'était posée.

Madame le Maire indique que l'ordre du jour est maintenant épuisé et précise que la date du prochain Conseil Municipal sera le mercredi 22 septembre et que les commissions se réuniront la semaine du 13.
Elle remercie tous les élus, elle leur souhaite un bel été et leur demande de rester prudents.
Elle demande aux élus de bien vouloir signer les documents avant de partir.

La séance est levée à 19h00.

Bertrand OLIVIERO
Secrétaire